



Délibération n° 71 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des résultats 2013 sur l'exercice 2014.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent. Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il est proposé, suite à l'approbation du compte administratif 2012 du budget principal dans les mêmes termes que le compte de gestion 2013, de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 sur le budget principal 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 71-2014

Objet : Finances – Affectation des résultats 2013 sur l'exercice 2014.

Pour l'année 2013 :

- la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 2 142 869,92 €.

- la section d'investissement présente un résultat global de clôture déficitaire de 1 470 785,59 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement est excédentaire pour un montant de 634 861,10 €.

Le déficit de financement de la section d'investissement s'élève donc à 835 924,49 €.

Il convient donc d'affecter une partie du résultat global de clôture de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 835 924,49 € (compte R 1068). Le solde de 1 306 945,43 € est affecté en report à la section de fonctionnement (compte R 002).

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 14 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- affecte le résultat du budget primitif comme suit :

Excédent de fonctionnement	=	2 142 869,92 €
Affectation à la section d'investissement	=	835 924,49 € (compte R 1068)
Report à la section de fonctionnement	=	1 306 945,43 € (compte R 002)

- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2 (Clara GIMENEZ et Pierre VIALLET)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN